

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Arnage, mardi 19 janvier 2016



En présence de **Dominique Le Mèner**,  
président du Conseil départemental et du syndicat mixte  
du Circuit des 24 Heures du Mans et de **Frédéric Beauchef**,  
président de la Commission des Routes

## Construction d'un giratoire au virage d'Arnage

Depuis le 2 novembre 2015, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans a lancé les travaux du giratoire pour remplacer le carrefour entre les routes de Laigné-en-Belin, Mulsanne et Arnage (RD139/RD140/RD140 bis) fréquenté par plus de 10 000 véhicules/jour. Il sera mis en service en avril.

Il est prévu la construction d'un giratoire qui sera décalé vers Laigné-en-Belin par rapport au carrefour existant entre les RD 139, RD140 et RD140 bis, permettant ainsi de **conserver le mythique virage d'Arnage du circuit des 24 Heures du Mans, seul virage conservé depuis la création de la course**. Ce giratoire décalé permettra également de conserver la circulation des véhicules pendant les épreuves des 24 Heures du Mans entre Arnage et Laigné-en-Belin.

### Travaux déjà réalisés : assainissement, terrassements et couches de forme

- Les travaux de mise en souterrains et déplacements des réseaux\*, d'assainissement\*\*, de terrassement, la réalisation des couches de forme et des chaussées sur les emprises extérieures du giratoire sont réalisés depuis le début des travaux en novembre 2015.

### Travaux à réaliser : les chaussées

- **Au cours du mois de janvier 2016** seront réalisés l'ensemble des travaux de raccordement sur les chaussées existantes et les travaux nécessaires à la **réorganisation de la zone spectateurs** à l'arrière de la RD140.

Les nouvelles dispositions de cette future zone spectateurs permettront un point de vue remarquable sur la course des 24 Heures du Mans à partir du virage d'Indianapolis jusqu'au virage d'Arnage. Une plateforme réservée au PMR (personne à mobilité réduite) sera également créée au milieu du futur espace spectateurs. Les déblais stockés sur le site vont être réemployés et mis en œuvre en merlons.

- **Au cours du mois de mars 2016**, seront réalisés l'ensemble des **clôtures** et des équipements de **sécurité**.  
- **Au cours du mois d'avril 2016**, le giratoire sera **mis en circulation** dans sa configuration définitive.

### Des déviations temporaires nécessaires

L'organisation de ces chantiers nécessitera une adaptation régulière des mesures de sécurité et entraînera certaines difficultés de circulation.

Des déviations de la RD140 (Golf vers Arnage) et RD140bis(Route de Mulsanne à Arnage) seront nécessaires dans certaines phases de travaux et selon l'avancement. La vitesse de circulation sur la RD139 (Axe Le Mans/Moncé-en-Belin) a été abaissée à 70 km/h dès le début des travaux.

### Travaux zone spectateurs par l'ACO

Pour réorganiser les zones spectateurs à l'arrière du carrefour, l'ACO prévoit d'effectuer des travaux de restructuration de l'aire d'accueil du Virage d'Arnage au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

### \*Fin des déplacements des réseaux enterrés et aériens

- Les travaux **d'enfouissement du réseau France Télécom** ont été réalisés **au cours de l'été 2015** et ceux du réseau ERDF en octobre et en novembre 2015. L'ensemble des lignes sont désormais souterraines.
- Les travaux de **déplacement des réseaux d'eaux pluviales et les réseaux ACO** ont été réalisés en octobre et en novembre 2015.
- les travaux de déplacement et **de raccordement de la conduite de gaz** se sont terminés mi-janvier 2016.

### \*\*Assainissement des eaux pluviales

Dans le cadre des travaux, il est prévu une reprise complète de l'assainissement du carrefour avec la création de noues le long de la nouvelle voie de la route de Mulsanne (RD140), d'un bassin de faible profondeur à la place de l'ancienne route d'Arnage (RD140bis), déjà réalisé dans le cadre des travaux de terrassement et d'un bassin au niveau du virage d'Indianapolis afin de traiter l'évacuation des eaux pluviales sur ce secteur.

### Financement

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans

Montant total de l'investissement du SMC 24 H : **1 million d'euros TTC**

**Dont participation financière du Département : 750 000 € TTC (50% du SM 24H + subvention exceptionnelle de 500 000 €)**

NB : Le Département a inscrit en **priorité 1** l'aménagement de ce rond-point dans le schéma routier au titre des opérations de sécurité.

Rappel : *Syndicat mixte du CIRCUIT des 24 Heures (50 % Département, 25 % Région, 15 % le Mans Métropole et 10 % Ville du Mans)- Président : Dominique Le Mèner.*

---

# Travaux de création d'un bac à graviers après les virages Porsche et du Pont sur la bonne voie

Le Syndicat Mixte du circuit des 24 Heures du Mans a lancé début novembre 2015 les travaux de sécurisation en créant un bac à graviers après les virages Porsche et du Pont en liaison avec le bac à graviers existant du circuit Maison Blanche. Les travaux devraient se terminer fin février.

Ce dégagement de sécurité en sortie du virage du Pont comprendra à terme un élargissement des accotements, la création d'un bac à graviers d'environ 2500 m<sup>2</sup>, et la réalisation d'une voie de service en fond du bac. **Aucune modification n'a bien sûr été réalisée sur le tracé de la piste des 24 Heures du Mans.**

## Travaux déjà réalisés : un remblai de 7000 m<sup>3</sup>

Les déposes de clôtures FIA existantes, des murs béton et des ouvrages présents ont été réalisées début novembre 2015 au démarrage des travaux.

Au cours des mois de novembre et décembre 2015, les travaux ont consisté à réaliser une **plateforme en remblai de 7 000 m<sup>3</sup>**. Un drainage de la plateforme a été réalisé permettant l'évacuation des eaux en partie supérieure des remblais. La mise en œuvre d'enrochements et la réalisation de soutènement en palplanches ont permis de limiter l'impact sur la zone humide et le cours d'eau le Roule Crotte en contrebas du chantier.

## Travaux restant à réaliser

- **A partir de mi-janvier 2016** débutent les travaux de grillages FIA, le remblaiement du bac à graviers en gravillons roulés.

-**En février 2016**, il restera la réalisation des nouveaux murs bétons, la réalisation des enrobés en bordure de la piste principale, la pose des équipements de sécurité (glissières et pneus) et diverses finitions.

**La fin des travaux est prévue pour fin février 2016**, date de remise en service du circuit Maison Blanche en configuration complète qui intégrera le nouveau bac à graviers.

## Financement

Maître d'ouvrage : **Syndicat Mixte des 24 Heures du Mans**

Montant total de l'investissement du SMC 24 H : **400 000 € HT**

## Autres travaux sur le secteur des Virages Porsche et du Pont

### Echéance 2016 : des murs très techniques

En mars et avril 2016, il est prévu également la réalisation d'un mur GBA type circuit entre le virage Porsche et le virage du Pont sur 250 ml environ équipé d'un dispositif de sécurité type Safer Barriers.

Ce procédé « Safer Barriers » préconisé par la FIA et utilisé sur un grand nombre de circuits américain en Indi Car doit permettre de ralentir les prototypes dans ce secteur de la course en limitant les accidents et sur-accidents. >> **500 000 € HT**

### Echéance 2017-2018 : un élargissement de plateforme de l'autre côté

Un dernier aménagement de sécurité reste à réaliser sur cette section du circuit des 24 Heures du Mans pour finaliser la mise en sécurisation du circuit sur les virages Porsche et du Pont.

Il s'agit de la réalisation d'un élargissement de la plateforme en sortie du virage du Pont côté Est en amont du bac à graviers créé mais de l'autre côté de la piste. Ce dossier fait actuellement l'objet d'études préalables (loi sur l'eau). Les travaux seront réalisés en 2017 et 2018. Cet aménagement sera effectif pour l'édition 2018 des 24 Heures du Mans.

[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48

+33(0)2 43 54 72 99

[lucie.desnos@sarthe.fr](mailto:lucie.desnos@sarthe.fr)

 @LucieDesnos